

Nombre de membres élus : 19

Convocation faite le 21 février 2022

Nombre de membres en fonction : 19

Nombre de membres présents : 13

Sous la présidence de M. Jean-Louis BATT, Maire

Étaient présents : M. Jean-Louis BATT, M. Christophe BRUNISSEN, Mme Laurence JOST, M. Patrick LUTTER, Maire et Adjoints

Mesdames et Messieurs Sonia MATT, Martine KWIATKOWSKI, Francis MUHR, Carmen LIONNET, Régine FERRY, Pierre BUHL, Patrice SOUDRE, Laurent BEUTEL, Stéphanie HORNSPERGER

Absents excusés : M. Lucien HEINRICH ayant donné procuration à M. Patrick LUTTER
Mme Thérèse OXOMBRE ayant donné procuration à Mme Régine FERRY
M. Patrick APPIANI ayant donné procuration à M. Patrice SOUDRE
M. Jean-Stéphane ARNOLD ayant donné procuration à M. Jean-Louis BATT
Mme Marie-Claire LEINDECKER ayant donné procuration à Mme Stéphanie HORNSPERGER
Mme Marie-Valentine LUX ayant donné procuration à Mme Laurence JOST

Absents non-excusés : Néant

1/. COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BATT, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Jean-Louis BATT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	374 799,64 €	0,00 €	0,00 €	460 945,85 €	374 799,64 €	460 945,85 €
Opérations de l'exercice	1 010 867,62 €	992 505,90 €	954 373,38 €	1 366 856,69 €	1 965 241,00 €	2 359 362,59 €
TO TAUX	1 385 667,26 €	992 505,90 €	954 373,38 €	1 827 802,54 €	2 340 040,64 €	2 820 308,44 €
Résultats de clôture	393 161,36 €	0,00 €	0,00 €	873 429,16 €	0,00 €	480 267,80 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	1 385 667,26 €	992 505,90 €	954 373,38 €	1 827 802,54 €	2 340 040,64 €	2 820 308,44 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	393 161,36 €	0,00 €	0,00 €	873 429,16 €	0,00 €	480 267,80 €

2° **CONSTATE**, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

4° **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2/. AFFECTATION RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BATT, Maire.
Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2021
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021

Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT	VIREMENT A	RESULTAT DE	RESTES A	SOLDE DES	CHIFFRES A
	CA	LA SF	L'EXERCICE	REALISER	RESTES A	PRENDRE EN
	2020		2021	2021	REALISER	COMPTE POUR
						L'AFFECTATION
						DE RESULTAT
INVEST	-374 799,64 €		-18 361,72 €	Dépenses 0,00 €	0,00 €	-393 161,36 €
FONCT	835 745,49 €	374 799,64 €	412 483,31 €	0,00 €		873 429,16 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le résultat d'investissement reste toujours en investissement, et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2021	873 429,16 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		393 161,36 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		480 267,80 €
Total affecté au c/ 1068 :		393 161,36 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2021	
Solde d'exécution de la section d'investissement à reporter (Ligne 001)		-393 161,36 €
Résultat de fonctionnement reporté (Ligne 002)		480 267,80 €

3/. COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – EAU

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BATT, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Jean-Louis BATT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	44 992,62 €	0,00 €	0,00 €	41 651,87 €	44 992,62 €	41 651,87 €
Opérations de l'exercice	23 588,57 €	86 239,57 €	167 299,14 €	192 391,47 €	190 887,71 €	278 631,04 €
TO TAUX	68 581,19 €	86 239,57 €	167 299,14 €	234 043,34 €	235 880,33 €	320 282,91 €
Résultats de clôture	0,00 €	17 658,38 €	0,00 €	66 744,20 €	0,00 €	84 402,58 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	68 581,19 €	86 239,57 €	167 299,14 €	234 043,34 €	235 880,33 €	320 282,91 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	17 658,38 €	0,00 €	66 744,20 €	0,00 €	84 402,58 €

2° **CONSTATE**, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

4° **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4/. AFFECTATION RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021 – EAU

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BATT, Maire.

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2021

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021

Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-44 992,62 €		62 651,00 €	Dépenses 0,00 €	0,00 €	17 658,38 €
FONCT	86 644,49 €	44 992,62 €	25 092,33 €	Recettes		66 744,20 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le résultat d'investissement reste toujours en investissement, et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2021	66 744,20 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		66 744,20 €
Total affecté au c/ 1068 :		0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2021	
Solde d'exécution de la section d'investissement à reporter (Ligne 001)		17 658,38 €
Résultat de fonctionnement reporté (Ligne 002)		66 744,20 €

5/. COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – FORET

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BATT, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Jean-Louis BATT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés			0,00 €	87 583,51 €	0,00 €	87 583,51 €
Opérations de l'exercice			217 151,05 €	258 284,83 €	217 151,05 €	258 284,83 €
TOTAUX			217 151,05 €	345 868,34 €	217 151,05 €	345 868,34 €
Résultats de clôture			0,00 €	128 717,29 €	0,00 €	128 717,29 €
Restes à réaliser					0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES			217 151,05 €	345 868,34 €	217 151,05 €	345 868,34 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS			0,00 €	128 717,29 €	0,00 €	128 717,29 €

2° **CONSTATE**, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

4° **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

6/. AFFECTATION RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021-FORET

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BATT, Maire.

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2021

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021

Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST				Dépenses	0,00 €	0,00 €
FONCT	87 583,51 €		41 133,78 €	Recettes		128 717,29 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le résultat d'investissement reste toujours en investissement, et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2021		128 717,29 €
Affectation obligatoire :			
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)			0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :			
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)			0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)			128 717,29 €
Total affecté au c/ 1068 :			0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2021		
Solde d'exécution de la section d'investissement à reporter (Ligne 001)			0,00 €
Résultat de fonctionnement reporté (Ligne 002)			128 717,29 €

7/. COMPTES DE GESTION 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE les comptes de gestion de l'année 2021, présentés par Madame Eléonore CARL-RODRIGUEZ, Receveur Municipal à Schirmeck et annexés à la présente délibération.

8/. FORET – BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Maire, présente au Conseil Municipal le projet de budget forestier pour l'année 2022. Le budget primitif prévoit en dépenses et en recettes un total de **248 000.00€**.

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le Budget Primitif Forêt 2022.

9 /. CESSION TERRAIN RUE DU BITZ : SECTION 10 PARCELLES 161, 163 ET 165

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un plan cadastral concernant la Rue du Bitz. Il indique que les parcelles cadastrées Section 10 Parcelles 161, 163 et 165 devraient être cédées à la Commune car ces parcelles se situent en réalité dans la voirie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'acquérir à l'euro symbolique les parcelles cadastrées :

- **Section 10 Parcelle 161 d'une superficie de 0.30 are**
- **Section 10 Parcelle 163 d'une superficie de 0.16 are**
- **Section 10 Parcelle 165 d'une superficie de 0.13 are**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette cession.

PRECISE que les frais de notaire ainsi que l'ensemble des frais annexes seront à la charge de la Commune.

AJOUTE que ces parcelles seront intégrées dans le domaine public de la Commune.

10 /. CESSION TERRAIN RUE DE LA GRANDE HAIE : SECTION 9 PARCELLES 543, 545, 568

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un plan cadastral concernant la Rue de la Grande Haie.

Il indique que les parcelles cadastrées Section 9 Parcelles 543, 545, 568 devraient être cédées à la Commune car ces parcelles se situent en réalité dans la voirie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'acquérir à l'euro symbolique les parcelles cadastrées :

- **Section 9 Parcelle 543 d'une superficie de 0.07are**
- **Section 9 Parcelle 545 d'une superficie de 0.07 are**
- **Section 9 Parcelle 568 d'une superficie de 0.09 are**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette cession.

PRECISE que les frais de notaire ainsi que l'ensemble des frais annexes seront à la charge de la Commune.

AJOUTE que ces parcelles seront intégrées dans le domaine public de la Commune.

11/. SUBVENTION CASE A TOTO : ACTIVITE PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention annuelle de l'Association la Case à Toto pour l'activité périscolaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés,

DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 12 500€ à l'Association la Case à Toto.

Cette somme sera prélevée au compte 6574 du budget primitif 2022.

12/. FUSION DES CONSISTOIRES DE STRASBOURG, DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES ET DE BISCHWILLER DE L'EGLISE PROTESTANTE REFORMEE D'ALSACE ET DE LORRAINE (EPRAL) :

Le maire informe le conseil municipal que le synode de l'Église protestante réformée d'Alsace et de Lorraine (EPRAL) a approuvé par délibération du 25 octobre 2021 la fusion des consistoires de Strasbourg, de Sainte-Marie-aux-Mines et de Bischwiller.

Cette fusion a préalablement été approuvée par chacune des assemblées des trois consistoires concernés. Le nouveau consistoire, issu de cette fusion, prendrait le nom de « consistoire de Strasbourg ».

En application de l'article L. 2541-14 du code général des collectivités territoriales, l'avis du conseil municipal de toutes les communes appartenant à chacun des trois consistoires doit être recueilli, préalablement à la modification de l'ordonnance du 26 octobre 1899 relative à la fixation des circonscriptions des consistoires protestants. Le conseil municipal est donc invité à se prononcer sur ce changement de circonscription affectant l'Église protestante réformée d'Alsace et de Lorraine.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

EMET un avis favorable à la fusion des consistoires de l'Église protestante réformée d'Alsace et de Lorraine de Strasbourg, de Bischwiller et de Sainte-Marie-aux-Mines.